

**AVIS PUBLIC  
MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2025**

Conformément à l'article 320 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du 20 mai 2025, le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 25-283, laquelle modifie le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2025 par le remplacement de la date de la séance ordinaire initialement prévue le lundi 6 octobre 2025 par celle du **mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025, à 18 h 30**, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, ainsi qu'à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 21 mai 2025.



Crystel Poirier, L.L.L., OMA  
Greffière